

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

**Date d'affichage :**  
30 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 20

**Absents :** 1

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 26

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie JANVIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Eliane RENOUARD a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau, René VAUCAURET a donné pouvoir à Monique PORTIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Noëlle DELAHAIE, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

**Absente :** ÉMILY CHATELIER

Stanislas SALMON arrivé à 20h17

### SERVICE ENFANCE JEUNESSE ANIMATION : CREATION DE POSTE

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2023-AGPC-06-03

Compte tenu de la hausse de fréquentation des services périscolaires et afin de répondre aux obligations d'encadrement et de sécurité des enfants accueillis, un agent d'animation contractuel à temps non complet (80 %) avait été recruté en 2018.

Ce poste a été reconduit depuis sans interruption.

Force est de constater que les effectifs ne diminuent pas mais au contraire continuent de progresser avec en moyenne sur les 3 dernières années : 166 enfants sur l'accueil périscolaire, 363 au restaurant scolaire et 81 enfants le mercredi après-midi.

Les services municipaux devant s'adapter au dynamisme de la commune il est par conséquent nécessaire de stabiliser l'équipe d'animateurs pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, il est nécessaire de se conformer au Code Général de la Fonction publique qui dispose dans son article L. 311-1 que les emplois permanents doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, et afin de pérenniser ce besoin, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent d'animation à temps non complet (80 %).

Le poste d'agent d'animation sera ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

L'agent d'animation sera notamment chargé de :

- accueillir un groupe d'enfants, de jeunes ;
- écouter, accompagner et faciliter la participation des enfants ;
- concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif local ;
- repérer les enfants en difficulté et signaler la situation au responsable ;
- assurer la gestion courante du lieu d'accueil ;
- participer à toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement du service.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° : Pour les besoins des services ou lorsque la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.  
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les crédits inscrits au budget de la commune ;  
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'avis favorable de la commission finances et développement économique du 28 juin 2023,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 29 juin 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE la création du poste d'agent d'animation à temps non complet (80 %)**
- ▶ **CHARGE le maire ou un adjoint de l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 10 juillet 2023

Le maire,  
Jean-Pierre THIOT

